

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 23 JANVIER 2024

DÉLIBÉRATION N° B.2024-7 ACTIONS DE LA RICE MILLEVACHES

Date de la convocation
17/01/24

Le 23 janvier 2024 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève			X		
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		P. MOUNAUD	x		
PLAZANET Mélanie	X				
SERRE Françoise		M. PLAZANET	X		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2		3	6

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline			X		
	PETIT Christophe			X		
23	DEFEMME Catherine	X				
	MARTIN Valéry			X		
87	LARDY Brigitte		P. BRUGERE	x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun		1	1		2	4

Collège Intercommunal et Communal Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	X				
VMM	SAVIGNAC Sylvie	X				
CGS	NICOUX Renée	X				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun		4			4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	X				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard		C. HORNEBECK	X		
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick	X				
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise		S. SAVIGNAC	X		
TOTAL = 8 x 1 voix chacun		3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes		7	2		9	9

Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du service technique)
Madame Mélanie LE NUZ (Responsable Evaluation et Animation territoriale)
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)



CODE PROJET : 6105

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et des espèces

Mesure 4 : Restaurer ou conforter des continuités écologiques

Axe 2 – Millevaches, territoire en transition

Orientation 1 : Devenir un territoire à énergie positive

Mesure 28 : S'approprier les enjeux énergétiques

Contrat de Parc 2023-2026 : FICHE ACTION N°5.4 : Projets Réserve internationale de Ciel Etoilé (RICE)

Le rapporteur expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine)

Vu la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

Vu la délibération n°B.2021-29 en date du 7 avril 2021 du Bureau syndical approuvant la candidature au label Réserve internationale de ciel étoilé ;

Considérant que la mise en œuvre d'une campagne de mesures de la Réserve internationale de ciel étoilé s'inscrit dans la politique générale du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin au travers de sa Charte 2018 – 2033 ;

Contexte :

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) s'est engagé à porter un projet territorial autour de la préservation et de la valorisation du ciel étoilé et de l'environnement nocturne. Il est reconnu depuis le 30 novembre 2021 « Réserve internationale de ciel étoilé » (RICE Millevaches). Afin de conserver le label, et poursuivre la dynamique, une série d'actions est mise en œuvre tout au long du Contrat Parc 2022-2026.

Description du projet :

Le projet consiste à communiquer, sensibiliser et réaliser des actions concrètes sur les 5 volets de la RICE Millevaches : énergie-éclairage, biodiversité nocturne, astro-tourisme et ciel d'exception, éducation/sensibilisation et culture.

Pour exemple, un observatoire mobile, une exposition, des livrets, des supports vidéos, des soirées thématiques, (...) pourront être développés sur les années du programme.

En 2024, l'accent sera mis sur :

- la communication (vidéos promotionnelles en partenariat avec l'Office de Tourisme de Haute-Corrèze pour 3 045 € et édition/impression d'affiches et panneaux pour 1 955 €)

- des actions de sensibilisation (animations notamment d'observation du ciel étoilé qui ont connu un succès important en particulier en 2023).

- les campagnes de mesures de la qualité du ciel se poursuivront conformément à la délibération n°B.2023-9 du 24 janvier 2023, permettant ainsi de suivre l'évolution de la pollution lumineuse annuellement. Un budget de 2000 € par an est nécessaire pour louer 2 appareils fixe de mesure de la brillance du ciel et en analyser (prestation) les données.

En 2025 et 2026, sont envisagées en plus des actions de fonds et annuelles précitées pour 2024 :

- la création et mise en œuvre de mobilier de contemplation et de découverte du ciel étoilé sur les sites d'observations de la RICE Millevaches,

- l'acquisition de matériels pour compléter (selon nouveaux besoins) le kit observatoire mobile et le kit d'animation autour du ciel étoilé

- En 2025, une étude de mise à jour de la carte de pollution lumineuse constituée lors du dépôt du projet RICE est proposée en programmation. Elle serait réalisée dans l'optique d'une redéfinition étendue de la zone cœur sur le secteur creusois (communes Gentioux, Croze, Poussanges, St Georges Nigremont, ...) qui répondraient d'une intégration à la zone cœur si n'existait pas une « barrière » lumineuse sur le secteur de Clairavaux/Gioux. En parallèle, cette prestation aurait pour but d'étudier la faisabilité d'une hausse des exigences sur les températures de couleur des installations d'éclairage extérieur sur l'ensemble du territoire de la RICE Millevaches et sur la zone cœur fixé actuellement à 2 400 Kelvin. Selon les résultats de l'étude, une mise à jour du guide de l'éclairage édité en 2023 par le PNR ML serait revue. Un budget dédié de 35 000 € serait en conséquence provisionné en 2025 pour l'étude, et le budget de communication augmenté pour 2026 (13 000 €).

Plan de financement prévisionnel du projet :

ITEMS	Dépenses				Financier	Taux d'intervention	Recettes			
	Années de						Années de			
	2024	2025	2026	Total			2024	2025	2026	Total
Communication-sensibilisation générale de la RICE Millevaches	5 000 €	3 000 €	13 000 €	21 000 €	Contrat Parc (Région)	50%	3 500 €	21 500 €	10 000 €	35 000 €
Campagne de mesures et étude de pollution lumineuse	2 000 €	35 000 €	2 000 €	39 000 €	Auto-financement	50%	3 500 €	21 500 €	10 000 €	35 000 €
Mise en œuvre de projets concrets autour de la « nuit »	0 €	5 000 €	5 000 €	10 000 €						
Total programme	7 000 €	43 000 €	20 000 €	70 000 €		100%	7 000 €	43 000 €	20 000 €	70 000 €

Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider la programmation 2024-2026 de la RICE Millevaches ;
- de valider les budgets annualisés et le plan de financement du projet ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - engager les procédures de commandes publiques permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, aux chapitres correspondants.

LE BUREAU SYNDICAL,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de valider la programmation 2024-2026 de la RICE Millevaches ;
- de valider les budgets annualisés et le plan de financement du projet ;
- d'autoriser le Président à :
 - solliciter les financements correspondants au plan de financement le plus favorable ;
 - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
 - engager les procédures de commandes publiques permettant la réalisation des prestations externalisées prévues dans le plan de financement, et signer tous les documents correspondants ;
 - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
 - prendre toute décision concernant cette opération ;
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites aux budgets des exercices concernés, aux chapitres correspondants.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	3	3		
Départemental = 6	2	1	2	2		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	4	4	4		
TOTAL = 24		9	14	14		

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 01.02.24 Et qu'elle a été affichée le 01.02.24



REÇU LE

01 FEV. 2024

**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)**

